

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 6 septembre 2021 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès aux grades d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} et 2^e classe

NOR : INTA2124427A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 6 septembre 2021, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe au titre de l'année 2022 est fixé à 29 (vingt-neuf).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^e classe au titre de l'année 2022 est fixé à 32 (trente-deux).